

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CarpetCleaner Powder
Synonymes	CPID 539061-02
Code du produit	KWZ 50
UFI	99VV-DAEG-D05D-WURP

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Nettoyant pour tapis Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf  Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99  Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch
---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch
-------------------------------	--

Date d'émission	04.03.2021
-----------------	------------

Version	1.0
---------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	Sensibilisants cutanés, Sous-catégorie 1A, H317 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411
---	--

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	P102: Tenir hors de portée des enfants. P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P501e: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précaution d'usage.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT], No.-CAS 26530-20-1, No.-CE 247-761-7
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

---

### 3.2. Mélanges

Solution aqueuse; contient Surfactants.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT]	< 0,1%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %] Facteur M chronique=100	No.-CAS: 26530-20-1 No.-CE: 247-761-7 No.-Index: 613-112-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

---

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

---

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage ---.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

---

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**octhilinone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] (CAS 26530-20-1)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.05 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	0.1 mg/m3 STEL [KZW] (inhalable dust)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**Protection individuelle**

*Protection respiratoire* En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre A2 [EN141].

*Protection des mains* Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Ne pas chauffer le produit.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

**9.2. Autres informations**

**Autres caractéristiques de sécurité** Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

---

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>oethilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] (CAS 26530-20-1)</b> Dermal LD50 Rabbit = 690 mg/kg (NZ_CCID) Oral LD50 Rat = 550 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Peut irriter le système respiratoire.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
----------------	------------------------

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.2. Persistance et dégradabilité	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

---

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques agents de conservation, parfums VOC (CH) = <3%
------------------------------------	---

octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; [OIT] (CAS 26530-20-1)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity  
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type  
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC  
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances  
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances  
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

960 g/kg Sunset Date: 12/31/2027

Product Type: 8

Product type: 12

571 Product type 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 (247-761-7)

8 - Wood preservatives (Commission Implementing Regulation 2017/1277/EU  
Commission Implementing Decision 2017/2334/EU)  
Present

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

### Révision

Changements depuis la dernière version: remaniement général.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]  
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.  
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

### Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

### Procédure de classification

Méthode de calcul.

### Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H302: Nocif par ingestion.  
H303: Nocif en cas d'ingestion.  
H311: Toxique par contact cutané.  
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H330: Mortel par inhalation.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

### Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

### Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.